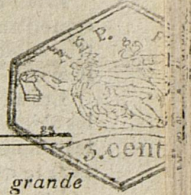


# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Floréal, an VII.



*Dispersion totale des rassemblemens d'insurgens dans la république romaine. — Arrestation à Rome d'une grande quantité d'effets venant de Naples et appartenant à des particuliers français. — Détails sur la nouvelle organisation du Piémont. — Formation d'une armée prussienne en Silesie. — Embargo mis dans la république batave. Nouvelles diverses.*

## ITALIE.

*Rome, le 10 germinal.*

On attend ici, en retour de Naples, l'ex-commissaire Faypoult. Celui qui le remplace est parti avant-hier de Rome pour se rendre à son poste.

Les rassemblemens d'insurgens qui s'étoient formés dans différentes parties de la république romaine, ont été dispersés. Graces à l'activité des troupes françaises et romaines, on peut espérer qu'il ne s'en formera pas de nouveaux.

On a arrêté ici et aux frontières une grande quantité d'effets de toute espèce, provenant de Naples, et appartenant à des particuliers français. Il paroît qu'on veut examiner si les propriétés sont légitimement acquises, et si elles n'appartiennent pas à la nation.

*Ancône, du 12 germinal.*

Les villes qui composent les départemens du Métauro & du Tronto ont résolu de former ici un congrès départemental, afin de pourvoir à leur défense & assurer la subsistance du peuple.

On continue à fortifier cette place importante : on y ajoute même des ouvrages extérieurs pour défendre les postes avancés.

Le vaisseau de guerre le *Généreux* est prêt à mettre à la voile avec quatre polacres chargées de vivres.

*Livourne, le 14 germinal.*

Hier matin une tartane nous amena l'officier Smith, commandant de Porto-Ferraio, avec plusieurs autres officiers et 80 soldats de troupes de ligne. Toute l'isle d'Elbe est au pouvoir des républicains. Les quatre officiers et les deux commissaires français envoyés pour en prendre possession n'eurent pas la peine d'employer la force. Le peuple les accueillit avec transport, et l'arbre de la liberté fut planté sur la place de l'Étoile avant l'arrivée des troupes françaises, qu'on avoit embarquées à Piombino. Il n'y a pas un seul vaisseau anglais dans les eaux de l'isle d'Elbe.

*Genes, le 17 germinal.*

Le 15, il est entré dans notre port un parlementaire anglais, arrivé en six jours de Palerme, & ayant à bord 218 français & 92 liguriens, faits prisonniers sur des bâtimens partis les uns de Malte, les autres d'Alexandrie. Le même jour, on a vu à la hauteur de Port-Maurice deux gros bâtimens liguriens qui ont envoyé leurs chaloupes à terre. On a appris qu'ils portoient à Toulon 600 français environ, la plupart aveugles & le reste invalides.

*Turin, le 23 germinal.*

Le citoyen Musset s'occupe sans relâche de l'organisation de ce pays, divisé provisoirement en quatre départemens, de l'Eridan, de la Sesia, du Tanaro & de la Sture. Il vient de nommer les juges aux tribunaux civils, criminels & correctionnels : la constitution, les loix & les administrations françaises servent de base & de modèle à cette organisation ; cependant, comme il n'y a pas encore une nouvelle constitution en vigueur, on peut y faire quelque exception ; par exemple, parmi les juges au tribunal civil de ce département, il y a le citoyen Rocci, qui avoit été envoyé à Paris, en qualité de député, par le gouvernement provisoire, & qui n'a pas encore l'âge requis.

Cette commune est divisée en quatre arrondissemens.

Comme il est nécessaire, pour donner de la célérité à la marche des affaires, & mettre de l'ensemble dans les opérations, que les quatre administrations centrales des départemens, composant le territoire Piémontais, les tribunaux, les administrations & agences qui sont ou seront établies, correspondent directement avec le citoyen Musset, sur toutes les parties de l'administration ; & que, pour la préparation des travaux, la surveillance de tous les services publics, l'examen de toutes les affaires qui lui seront soumises & leur prompt expédition, il est indispensable que des bureaux bien organisés, ayant à leur tête des hommes dignes de toute confiance, par leur civisme, leurs talens & leur probité, soient établis auprès de lui, afin que d'après les rapports qui lui seront faits sur chaque objet, son bureau particulier n'ait plus qu'à transmettre ses décisions & examiner toutes les pièces de correspondance intérieure qui seront présentées à sa signature ; il vient d'organiser trois divisions de la manière ci après désignée.

*1<sup>ère</sup>. D'organisation et de police générale.*

Les attributions de cette division comprennent la distribution du territoire, la surveillance sur les corps administratifs et les commissaires près d'eux, les écoles, les établissemens publics, les subsistances, le culte, la sûreté et la police, les confins de l'état et les relations avec l'étranger.

*2<sup>o</sup>. De l'économie politique et de finances.*

Les objets de ses travaux sont l'agriculture, le commerce, la circulation, les gabelles et droits de la consommation, sur l'importation, l'exportation et le transit des denrées et marchandises, les monnoies, les domaines, biens et droits nationaux, les mines, la verrerie, la recette et dépense, les impôts, la liquidation de la dette publique.



3<sup>e</sup>. De l'ordre judiciaire et de législation.

Elle s'occupe de tout ce qui a rapport aux tribunaux, aux commissaires près d'eux, aux juges-de-peace et à l'administration de la justice. Elle propose la formation de nouvelles loix et la réforme de celles qui existent.

Les administrations municipales communiquent sur tous les objets avec les administrations de département; celles-ci, les tribunaux et les commissaires près les uns et les autres, avec le commissaire civil et politique.

Les chefs de division font leur rapport au commissaire politique et civil; ils surveillent, en son nom, l'exécution des loix et des arrêtés du commissaire. Ils sont autorisés à demander et à se faire remettre, des autorités administratives, civiles et judiciaires, les renseignemens et papiers qu'ils jugeront à propos. La police des bureaux est confiée aux chefs: ils en proposent et surveillent les dépenses.

Les bureaux actuels des finances, des gabelles et de la solde continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'il soit autrement pourvu; ils communiqueront avec la division d'économie politique et de finances.

Le commissaire près la municipalité de cette commune est le citoyen Hus, qui a demeuré à Paris pendant les deux dernières années du régime despotico-monarchique qui régnoit dans sa patrie.

Le vœu des personnes éclairées avoit été pour la formation de cinq départemens au lieu de quatre, d'autant plus que la distribution du territoire auroit été mieux entendue et les limites plus naturelles; car il est absurde de voir que la vallée d'Aoste fasse partie du département de l'Évidan, dont le chef-lieu est Turin, et que, pour y aller, il faut passer à Ivry, qui fait partie d'un autre département.

Nous n'avons pas de nouvelles précises de l'armée. On dit le pape en route pour se rendre à Briançon.

## D A N E M A R C K.

*Copenhague, le 15 germinal.*

On assure de nouveau qu'une escadre danoise sortira aussitôt que la saison le permettra. Elle sera composée de 8 vaisseaux de ligne, 7 frégates & 10 petits bâtimens de transport ou autres; en tout 25 voiles.

Le vaisseau de la compagnie des Indes, *l'Antoinette*, revenant de Tranquebar avec un chargement très-considérable, a été pris sur les côtes de France, par le corsaire *le Bordelais*, & conduit à Bordeaux, sous le prétexte qu'ayant touché dans des ports anglais il avoit à bord des marchandises de cette nation. Notre gouvernement le fait réclamer.

## A L L E M A G N E.

*Manheim, le 26 germinal.*

Nous avons vu arriver de Hollande ces jours derniers deux ou trois demi-brigades, de la plus belle tenue, & quelques régimens de cavalerie très-bien montés.

Il est parti quelques troupes d'ici pour Strasbourg, depuis quelques jours; mais elles ont été remplacées par celles arrivées de Hollande, de Metz, &c. On compte 8 à 10 mille hommes dans notre camp. — On évalue à 7 ou 800 hommes de cavalerie légère les troupes détachées pour alarmer Manheim et Mayence. Ce seroit se laisser alarmer à bon marché.

Une estafette vient d'apporter les lettres de Rastadt du 24, et les 3 courriers de Strasbourg arriérés. On ignore comment le courrier a pu passer.

Le roi de Prusse rassemble une armée dans la Silésie, & une autre couvre ses frontières vers la Russie, d'où un

pareil nombre de troupes russes prétend, dit-on, forcer le passage sur le territoire prussien de la Pologne.

## R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

*Bâle, le 27 germinal.*

Nous apprenons que le prince Charles, qui est à Donningen, a ordonné de faire des approvisionnemens pour cinquante mille hommes à Lorrach, à cinq lieues d'ici, & qu'un corps de troupes autrichiennes est à Schaffhouse. En conséquence, les français se sont retirés au-delà du Rhin, & ont brûlé le pont.

D'un autre côté, les républicains se fortifient dans le petit Bâle, & font élever des fortifications vers Riechen, à une forte demi-lieue en avant sur le chemin de Lorrach.

Les colonnes mobiles des Suisses se mettent en mouvement pour les frontières; plusieurs détachemens sont déjà partis d'ici pour cette destination.

Le ministre de la guerre, le citoyen Répond, a donné sa démission; elle a été acceptée.

Le directeur Glaire vient d'obtenir le congé qu'il avoit demandé pour cause de maladie, & qui lui avoit d'abord été refusé.

On a organisé à Lucerne une colonne mobile composée de Zuricois accourus à la défense de cette ville, menacée par les paysans; d'un corps de francs-tireurs du même canton; d'un bataillon & de deux compagnies de canonniers français; d'une compagnie d'Unterwaldois; de la compagnie franche de Lucerne, & de 150 cavaliers Zuricois; le tout formant un corps de 1200 hommes, qui sera cantonné & caserné à Lucerne, pour faire le service des autorités constituées & marcher au premier signal, d'après l'ordre du directoire, contre les endroits insurgés.

## R E P U B L I Q U E B A T A V E.

*La Haye, le 27 germinal.*

D'après une demande faite hier à la première chambre par le directoire, & passée aujourd'hui à la seconde, il a été décrété que le directoire étoit autorisé à mettre un embargo sur tous les bâtimens des particuliers, afin de pouvoir s'en servir pour la marine nationale.

Le citoyen Th. van Hooten, ministre d'éducation nationale, a été nommé secrétaire d'ambassade à Madrid.

La quête générale qui a eu lieu le 27 germinal en faveur de ceux qui ont souffert l'hiver dernier des inondations, a produit le meilleur effet. Voici le résultat des quêtes faites dans les principales villes; à la Haye, 8221 fl. 2 s. 10 d.; à Leyde, 5462 fl. 15 s. 8 d.; à Amsterdam, 33,339 fl. 4 s. 8 d.; à Harlem, 7331 fl. 6 s. 2 d.; à Rotterdam, 1611 fl. 10 s. 10 d.; à Delft, 1065 fl. 12 s.; à Dordrecht, 5500 fl., &c. &c.

## R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*Paris, le 3 floréal.*

Le directoire exécutif a arrêté, le 2 de ce mois, que l'armée d'Helvétie étoit supprimée, & que les troupes qui la composent feroient partie de l'armée du Danube.

— Hier, on a conduit au Temple trois Belges du département de l'Escaut, qui ont été amenés de Gand en cette commune en vertu d'un mandat d'amener du directoire exécutif; ils sont prévenus de correspondances criminelles avec le gouvernement anglais.

Le même jour on a aussi conduit au Temple le cit. Pauli, de Cologne, auteur d'une gazette allemande, & qui a été amené en cette commune par des gendarmes.



— Le citoyen Jourde, ci-devant membre de la convention, est nommé commissaire du directoire près le tribunal de cassation, à la place du citoyen Mouricault, député.

Rigault, ex-accusateur public, succède à Faure, nommé aussi député, dans les fonctions de commissaire auprès d'un des tribunaux civils de Paris.

— On assure que le ministre de la guerre vient de faire arrêter un fournisseur infidèle à ses engagements.

— Le citoyen Brossard, accusé d'avoir détourné les deniers de la recette du droit d'octroi, dont il étoit receveur à la barrière de la Liberté, a été arrêté, le 28 germinal, avec les citoyens Triplet & Guyard, préposés à la même barrière : ces deux derniers sont prévenus d'avoir favorisé l'entrée en fraude de quatre pipes d'eau-de-vie.

— Le même jour, le nommé Gambel-Hertz Eopenheimer a reçu l'ordre de sortir sur-le-champ du territoire de la république ; il est renvoyé à Offenbach en Allemagne.

— Il y a eu ces jours derniers quelques déplacements parmi les troupes qui sont à Paris & aux environs, elles ont eu une autre destination, & sont déjà ou seront bientôt remplacées.

— La loi du 28 germinal dernier, relative au complément de la levée de deux cent mille hommes, envoyée et consignée aux registres de l'administration centrale de la Seine, le 1<sup>er</sup> floréal, a été par elle exécutée, en tout ce qui la concerne, le lendemain 2 du même mois de floréal.

— Dans le compte que le citoyen Gibelin a rendu à l'institut de sa tournée dans le Midi, pour visiter les monuments antiques qui s'y trouvent, il propose des moyens pour préserver de la destruction & pour rendre utiles à l'instruction publique les différens objets qu'il décrit, pour porter enfin les arts au degré de perfection auquel ils doivent atteindre ; il conseil sur-tout d'établir quelques cours publics éclairés des monuments antiques, & d'en faire monter les bas-reliefs les plus intéressans tout mutilés qu'ils sont.

— L'empereur a ordonné que tout soldat autrichien qui, étant fait prisonnier, s'établirait en France, sera regardé comme déserteur, et que ses biens seront confisqués.

#### Bulletin des assemblées électorales,

L'assemblée électorale du Nord a nommé pour députés, Dumoulin, ex-administrateur ; Riviere, Duquesnoy et Courten, commissaire du directoire, à Avesnes.

Dans l'Ardeche, il y a eu scission. L'assemblée-mère a nommé Bravais, commissaire central ; Délicheres, administrateur. L'assemblée scissionnaire, Duclaux, homme de loi, & Bruyere, administrateur.

L'assemblée d'Ille & Vilaine a nommé Jourdain ; Malherbes, défenseur officieux, et Pontalier, commissaire central.

Celle de l'Isere, Charrel et Cartot.

Celle de Vosges, Diadonné, chef de la première division du ministre de l'intérieur ; Delpierre, président de l'administration centrale.

Il y a eu scission dans le département des Bouches-du-Rhône. Antonelle est nommé par une des fractions de cette assemblée électorale.

Taleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures, est nommé député de la Dordogne.

— En rendant compte des choix de l'assemblée électorale de la Haute-Vienne, nous avons oublié la nomination du citoyen Cambacerès, ex-conventionnel, au tribunal de

cassation. Il ne paroît pas qu'il ait encore accepté ni refusé : ce qui est sûr, au surplus, c'est que, quelque parti qu'il prenne, & en cas qu'il accepte, par respect pour le choix du peuple, son intention est de ne pas former son cabinet, & de continuer à répondre aux nombreux témoignages de confiance individuelle qu'il reçoit depuis qu'il est rentré dans la vie privée, & rendu à ses travaux de jurisconsulte.

*Au citoyen Zeltner, ministre plénipotentiaire de la république helvétique près la république française.*

Paris, le 2 floréal, an 7.

Citoyen ministre, après avoir long-tems habité la France, où je suis devenu propriétaire depuis près de quatre ans, je demeure toujours sincèrement attaché à ma patrie.

Dans les graves circonstances où elle se trouve, étant encore retenu ici par mes affaires particulières, je me félicite de pouvoir subvenir de mes faibles moyens à l'appel que le directoire vient de faire à tous les Helvétiques, par l'arrêté du 16 germinal, pour concourir pécuniairement à sa défense.

Aussi long-tems que durera le danger, je me ferai un devoir de vous remettre pour cet emploi un louis par mois ; & ci-joint vous en recevez deux (48 liv. de France) pour celui-ci & le prochain, dont il vous plaira m'accuser la réception.

Salut & considération,

Signé, BRUN.

#### MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

*Le ministre de l'intérieur aux artistes.*

Un nouveau mode de concours pour la distribution des travaux d'encouragement a été adopté & couronné par le succès. L'exposition solennelle dans le salon du Muséum a tenu lieu de concours, & le jugement du jury a décerné les palmes, les prix.

Ce mode sera adopté pour la distribution des travaux d'encouragement à accorder en l'an 8.

En conséquence, les artistes seront invités par l'administration du Musée, à faire porter, dans la salle consacrée à cette exposition, celles de leurs productions qu'ils jugeront les plus dignes de concourir.

Le salon sera ouvert depuis le premier fructidor de la présente année jusqu'au premier brumaire.

Un jury qui se rassemblera vers le milieu du mois de fructidor, prononcera sur le mérite & le talent des ouvrages exposés.

Les noms de ceux qui auront été distingués & honorés par des travaux d'encouragement, seront proclamés au Champ de Mars.

Signé, FRANÇOIS (de Neufchâteau).

#### CORPS LEGISLATIF

CONSEIL DES CINQ-CENTS

Présidence du citoyen HEURTAULT-LAMERVILLE.

*Séance du 3 floréal.*

Le directoire, dans un message, transmet au conseil l'état des domaines nationaux vendus pendant le dernier mois, & le tableau général de ceux qui restent à vendre dans tous les départemens de la république.

— Impression.

Le conseil arrête l'établissement d'un neuvième tribunal de police correctionnelle dans le département de l'Eure. Le siège en sera fixé dans la commune d'Andely.

Jacqueminet expose qu'une loi du 24 août 1793 autorise tous ceux qui reçoivent des inscriptions en remboursement des créances sur le gouvernement, à les donner à leurs créanciers personnels ayant hypothèque spéciale, ou privilège sur l'objet primitif de ces inscriptions. Il observe que le directoire invita le conseil à examiner si cette mesure ne devoit pas être étendue à ceux qui ont



emprunté des fonds, même chez l'étranger, avec obligation de les employer en acquisitions de rentes viagères, lorsque les créanciers s'étoient réservés un privilège sur ces rentes, et même le droit de les toucher directement jusqu'à leur entier remboursement, sans que jusqu'alors les propriétaires de ces rentes pussent les aliéner.

Le conseil, après avoir entendu sa commission, déclara la loi du 24 août, applicable aux débiteurs de tous engagements; mais cette résolution ayant été rejetée par les ruciens, le conseil renvoya de nouveau la question à la commission; c'est en son nom que Jacqueminot demanda de fixer l'époque de cette discussion au 14 floréal prochain. — Adopté.

Sur le rapport de Savary, au nom d'une commission spéciale, le conseil arrête que le représentant du peuple Vuilley, membre du conseil des cinq-cents, est définitivement rayé de la liste des émigrés.

Berlier, en l'absence de Bertrand (du Calvados), soumet à la discussion le projet de résolution qu'il avoit présenté le 26 germinal dernier, au nom de la commission, chargée de proposer les moyens d'élever les recettes au niveau des dépenses; il fait adopter une résolution qui charge le directeur de faire parvenir au corps législatif, dans deux décades, l'état par aperçu de toutes les dépenses ordinaires & extraordinaires qui devront être acquittées par le trésor public, pendant le cours de l'an 8. Il fera également parvenir les états de chaque ordonnateur, divisés d'abord en dépenses ordinaires & extraordinaires, & en autant de parties qu'il y en a dans les dépenses des ministres. A l'avenir & à compter de l'an 8, les états des dépenses commençant au premier vendémiaire, seront adressés dans la forme ordinaire au corps législatif, dans la première décade de floréal.

Un secrétaire annonce la réception des procès-verbaux des assemblées électorales des départemens des Vosges, Lys, Seine & Marne, la Manche, des Forêts, Seine-inférieure, Seine, de l'Ain, du Calvados, de l'Aube, du Nord, de l'Yonne, la Nièvre, d'Indre & Loire, du Loiret, de la Haute-Marne, de l'Aisne, Seine & Oise, Haute-Saône, mere & scissionnaire; Allier, de l'Eure, de l'Indre, de la Meurthe, de la Haute-Vienne, mere & scissionnaire; de la Sarthe, mere & scissionnaire; des Deux-Nethes, mere & scissionnaire.

Lecoq-Puyraveaux. — Après les fonctions angustes de législateurs, il n'y en a pas, à mon avis, de plus importantes que celles que doit remplir le corps législatif en se livrant à l'examen des procès-verbaux des assemblées électorales. Je demande que pour examiner ces procès-verbaux, il soit formé vingt commissions composées de cinq membres & chargées d'examiner ces procès-verbaux. Je demande en outre, qu'elles ne soient pas nommées au scrutin ni par le bureau, mais que tous les noms des représentans du peuple soient placés dans une urne, & qu'on en tire le nombre suffisant pour compléter les commissions. Les cinq premiers procès-verbaux arrivés seront envoyés à la commission n°. 1, les cinq seconds à celle n°. 2 & ainsi de suite: par ce moyen, dit Lecoq, vous déjouerez encore une fois les manœuvres de l'étranger, qui cherche à semer la division parmi nous, à l'occasion des scissions, et vous donnerez une garantie de votre impartialité. — Cette proposition est adoptée.

Le conseil arrête en outre, que chaque jour, à 2 heures, l'archiviste instruira le président du nombre des procès-verbaux qui lui seront parvenus.

Après avoir entendu Fregeville, au nom de la commission des inspecteurs, le conseil adopte un projet, portant que parmi les membres nommés au corps législatif, il n'y aura que ceux dont les nominations seront confirmées qui auront droit à une indemnité pour frais de voyage.

CONSEIL DES ANCIENS.  
Présidence du citoyen DEDELAY-DAGIER.

Séance du 3 floréal.

Sur le rapport de Lobjoy, le conseil approuve une résolution du 13 germinal, qui autorise la commune de Bruyere, département de l'Aisne, à vendre partie de ses biens communaux pour en employer le prix au paiement de ses dettes.

Lebrun fait un rapport sur la résolution du 22 germinal, concernant les effets & actions des compagnies & sociétés d'actionnaires non visés dans les délais prescrits. Il propose de l'approuver, attendu qu'elle abolit les dispositions des lois des 27 août, 17 septembre, 28 novembre 1792 & 18 juillet 1793, qui toutes étoient préjudiciables à l'intérêt public.

Le conseil l'approuve, & s'ajourne à sextidi.

Bourse du 3 floréal.

Amsterdam.....	61, 62.	Montpellier.....	pair 10 j.
Idem cour.....	57 $\frac{3}{8}$ , 58 $\frac{5}{4}$ .	Rente provis.....	8 f. 75 c.
Hambourg.....	193 $\frac{1}{2}$ , 191 $\frac{1}{2}$ .	Tiers cons.....	10 f. 50 c.
Madrid.....	10 f.	Bon $\frac{2}{3}$ .....	1 f. 15 c.
Mad. effec.....	14 f. 62 c.	Bon $\frac{1}{2}$ .....	.....
Cadix.....	..... 10 f.	Bon $\frac{1}{4}$ .....	.....
Cad. effec.....	14 f. 62 c.	Bon des 6 der. mois de l'an 6,	76 f. 75 c.
Gènes.....	98 $\frac{1}{2}$ à 99, 97.	Or fin.....	106 f.
Livourne.....	106, 105.	Lingot d'arg.....	50 f. 75 c.
Bâle.....	1 b., pair.	Portugaise.....	97 f. 63 c.
Lausanne.....	..... $\frac{1}{4}$ p.	Piastre.....	5 f. 48 c.
Milan.....	..... 53.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Geneve.....	.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Lyon.....	..... pair 15 j.	Guinée.....	26 f. 50 c.
Marseille.....	..... pair 10 j.	Souverain.....	35 f. 25 c.
Tordeaux.....	..... pair 15 j.		

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 385 à 390 fr. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 300 f. — Rochelle 22 d. 310 fr. — Cognac 22 d. 350 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 à 35 ct. — Café Martinique, 3 f. 45 c. — Café Saint-Domingue, 3 fr. à 3 fr. 5 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 55 à 60 c. — Savor de Mars, 1 fr. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

Cours de langue grecque, ou Extrait de différens auteurs grecs; avec la traduction interlinéaire latine & française, & des notes grammaticales, à l'usage des écoles centrales; par J. B. Gall, professeur de littérature grecque; un volume in-8°. en quatre parties, 4 fr. 75 cent. & 6 fr. franc de port. — Le même papier vélin, grand raisin, 8 fr. & 9 fr. franc de port. A Paris, chez l'auteur, au collège de France, place Cambrai.

Cet ouvrage doit plaire aux amateurs de la plus belle & de la plus riche des langues.

A. FRANÇOIS.